

## Communiqué de presse

7 février 2019 - N° 5

### Renouvellements P&C de janvier 2019

## **Croissance des primes de 9,7% et rentabilité attendue stable dans un marché plus favorable**

SCOR Global P&C enregistre une croissance de 9,7% à taux constants de ses primes de réassurance lors des renouvellements de janvier 2019, les augmentant de EUR 2,9 à 3,2 milliards. Le résultat de ces renouvellements est en ligne avec les hypothèses de croissance annuelle du plan stratégique « Vision in Action » pour SCOR Global P&C, qui ont été revues à la hausse dans une fourchette de 5% à 8% en septembre 2018.

Cette croissance a été rendue possible grâce à la politique client de SCOR qui favorise le développement de relations à long terme couvrant un maximum des branches et des zones géographiques d'activité des clients. Comme planifié dans « Vision in Action », cette croissance a été la plus forte aux Etats-Unis, où SCOR s'est attaché à conserver l'équilibre entre les lignes d'activité à déroulements court et long au sein de son portefeuille. La priorité à la souscription a été maintenue et SCOR a ainsi refusé de participer à certains programmes, dont des traités proportionnels générant de volumes de primes potentiellement importants, lorsque leur rentabilité ou leur profil de risque ne rentrait pas dans ses critères d'acceptation.

La tarification ajustée des risques s'améliore globalement de 1,3% par rapport à janvier 2018. La rentabilité attendue est stable tant en termes de rentabilité technique (ratios de sinistralité et de commissions) que de retour sur capital ajusté des risques.

Les niveaux de tarification sont restés assez stables en réassurance à travers les branches d'activité et les zones géographiques. SCOR a bénéficié de l'amélioration de l'environnement de certains marchés de l'assurance, américain notamment, au travers de son activité de réassurance (en particulier via les traités proportionnels) et de son activité d'assurance de spécialités (incluant *SCOR Business Solutions*, *the Channel Syndicate* et ses partenariats avec des agences de souscription (*MGA*)).

Environ 64% des primes de réassurance de SCOR Global P&C ont été renouvelées en janvier. Il n'y a pas eu de changement notable du profil de risque ou de l'appétence au risque de la division lors de ces renouvellements.

## Communiqué de presse

7 février 2019 - N° 5

### Portefeuille de réassurance renouvelé en janvier 2019 :

	Primes brutes renouvelées (EUR millions)	Variation par rapport à janvier 2018	Principaux facteurs de croissance
P&C Lines <sup>1)</sup>	2 370	+8,3%	États-Unis
Global Lines <sup>2)</sup>	836	+13,7%	Crédit Caution, Agriculture ( <i>en cours</i> )
<b>TOTAL</b>	<b>3 206</b>	<b>+9,7%</b>	

- 1) *P&C Lines* incluent les branches Dommages, Dommages Cat, Responsabilités, Automobile et d'autres activités apparentées (Assurance Personnes, Nucléaire, Terrorisme, Risques Spéciaux et Rétrocession).
- 2) *Global Lines* incluent les branches Agriculture, Aviation, Crédit Caution, Assurance Décennale, Engineering, Marine et Énergie, Espace, Cyber et Extension de garantie automobile.

La dynamique devrait s'améliorer avec les renouvellements d'avril, juin et juillet 2019 car la plupart des contrats qui ont été impactés par les catastrophes naturelles ou d'origines humaines du deuxième semestre 2018 va être renégociée à ces échéances.

La sinistralité causée par les événements naturels pendant l'année 2018 est particulière car marquée par un montant total de pertes largement au-dessus de la moyenne et une grande diversité des régions touchées et des périls à l'origine des sinistres.

Outre les six événements largement couverts dans les médias (deux cyclones aux États-Unis, deux typhons au Japon et deux incendies en Californie), le marché a aussi subi un grand nombre de sinistres d'événements naturels plus petits mais néanmoins significatifs dans de nombreuses zones à travers le monde.

Ce profil inhabituel de la sinistralité en catastrophes naturelles, constitué d'un nombre anormalement élevé de sinistres de sévérité moyenne à forte, a toutefois toujours été bien pris en compte par le système d'*Enterprise Risk Management* de SCOR ; il reste dans l'enveloppe d'appétence au risque du Groupe et doit être considéré comme un aléa dont l'impact reste au niveau des résultats annuels.

Bien que l'impact de la sinistralité 2018 liée aux catastrophes naturelles soit estimé à environ deux fois le budget annuel (six points de ratio combiné net)<sup>1</sup>, le ratio combiné net de SCOR Global P&C devrait néanmoins rester inférieur à 100% pour l'année.

**Victor Peignet, CEO de SCOR Global P&C, commente :** « *SCOR commence l'année 2019 avec de très bons renouvellements, après avoir renouvelé dans de bonnes conditions les protections de son capital à l'automne 2018. Nos clients souhaitent renforcer leurs relations avec SCOR car ils apprécient notre politique basée sur une approche globale de leurs besoins, nos excellentes notations financières et notre expertise technique. Nous avons ainsi pu réaliser une croissance de nos primes conforme aux hypothèses de notre plan « Vision in Action » sans avoir à faire de sacrifices sur la rentabilité attendue. Nous pensons que les conditions de marché favorables devraient être plus prononcées pendant la saison des renouvellements du printemps-été 2019.* ».

<sup>1</sup> Le coût total estimé des catastrophes naturelles du quatrième trimestre 2018 s'élève à EUR 384 millions, après rétrocession et avant impôt.

## Communiqué de presse

7 février 2019 - N° 5

\*

\* \*

Prochains événements	
Résultats annuels 2018	20 février 2019
Résultats 1er trimestre 2019	26 avril 2019
Assemblée générale	26 avril 2019

### Contacts

**Marie-Laurence Bouchon**

Directrice de la Communication

+33 (0)1 58 44 75 43

[mbouchon@scor.com](mailto:mbouchon@scor.com)

**Ian Kelly**

Directeur des Relations Investisseurs

+44 (0)203 207 8561

[ikelly@scor.com](mailto:ikelly@scor.com)

[www.scor.com](http://www.scor.com)

LinkedIn: [SCOR](#) | Twitter: [@SCOR\\_SE](#)

### **Énoncés prévisionnels**

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence 2017 de SCOR déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 23 février 2018 sous le numéro D.18-0072 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations. Les informations financières du Groupe sont préparées sur la base des normes IFRS et des interprétations publiées et approuvées par l'Union européenne. Les informations financières ne constituent pas un ensemble d'états financiers trimestriels/semestriels tel que défini dans le rapport IAS 34 « Information financière intermédiaire ».